

Municipalité de Notre-Dame de Lorette
22, rue Principale
Notre-Dame de Lorette, G0W 1B0
Tél. & Télécopie : 418-276-1934

Le 14 octobre 2014,

Madame Lisa Raitt,
Ministre des Transports
Place de Ville, Tour C, 29^e étage
330, rue Sparks
Ottawa (Ontario)
K1A 0N5

Objet : Sauvons les Postes Canada

Madame,

Lors de la séance régulière du conseil municipal de Notre-Dame de Lorette tenue le 6 octobre 2014, le conseil municipal a adopté la **résolution no 3270-10-14** que vous trouverez ci-jointe.

Espérant le tout conforme, je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

La Corporation municipale de Notre-Dame de Lorette

Véronique Tremblay
Par Véronique Tremblay
Directrice-générale

/vt
p.j. : (1)

c.c. : M. Denis Lemelin, président, Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes
M. Denis Lebel, député du comté Roberval-Saguenay-Lac-Saint-Jean
M. Brad Woodside, président, Fédération canadienne des municipalités

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MARIA-CHAPDELAINE
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME DE LORETTE

Extrait du procès-verbal

DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME DE LORETTE, TENUE LE 6 OCTOBRE 2014 À 19 H 30, AU LIEU DÉSIGNÉ DES ASSEMBLÉES DÉLIBÉRANTES DU CONSEIL MUNICIPAL.

SONT PRÉSENTS LES CONSEILLERS:

Mmes Georgette Bouchard, Édith Lalancette, Louise de Launière
M. Serge Dufour.

FORMANT QUORUM ET SIÈGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DU MAIRE MONSIEUR DANIEL TREMBLAY.

Résolution no 3270-10-14 Sauvons Postes Canada

ATTENDU QUE Postes Canada et les conservateurs sabrent dans les services postaux auxquels nous tenons tant en supprimant de bons emplois, en abolissant la livraison à domicile, en haussant les tarifs postaux de façon draconienne, en fermant des bureaux de poste ou en réduisant la taille et en écourtant leurs heures d'ouverture ;

ATTENDU QUE Postes Canada n'a pas tenu de consultations adéquates sur ces changements, empêchant ainsi les personnes qui seront le plus touchées de donner leur point de vue ;

ATTENDU QUE la fermeture de bureaux de poste ou la réduction de leur taille, la réduction des heures d'ouverture des comptoirs postaux et l'abolition de la livraison à domicile entraîneront l'élimination de milliers d'emplois dans des collectivités partout au pays ;

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Louise de Launière
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMENT :**

QUE la Municipalité de Notre-Dame de Lorette écrive à la ministre responsable de Postes Canada pour demander que le gouvernement annule les changements aux services annoncés par Postes Canada et envisage de nouvelles façons d'accroître les services et les revenus, dont la prestation de services bancaires ;

QU'IL SOIT AUSSI RÉSOLU QUE la Municipalité de Notre-Dame de Lorette demande à la Fédération canadienne des municipalités de réclamer du gouvernement fédéral qu'il consulte adéquatement la population sur le genre de service postal dont elle a besoin avant d'autoriser Postes Canada à effectuer des changements majeurs au service postal public.

ADOPTÉE

VRAIE COPIE CERTIFIÉE
Tirée du livre des délibérations de la
Municipalité de Notre-Dame de Lorette

Véronique Tremblay
Véronique Tremblay, Secrétaire-trésorière